



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Cergy, le **24 OCT. 2025**

Affaire suivie par Emilie DINAND
Tél : 01 34 20 26 39
Mél. : pref-cabinet-psir@val-doise.gouv.fr

Le préfet du Val-d'Oise

à

Mesdames et messieurs les maires du Val-d'Oise

Objet : Réglementation relative aux artifices de divertissement ainsi qu'à la vente au détail de combustibles durant les fêtes d'Halloween.

P.J. : Fiche sur les précautions de sécurité
Deux arrêtés

Les festivités couvrant la période de la fête d'Halloween peuvent être l'occasion, pour certains individus, de se livrer à des exactions, violences et dégradations troublant l'ordre public et portant atteinte à la sécurité et aux biens de nos concitoyens. Des mesures préventives permettent d'en limiter l'ampleur et de faciliter, le cas échéant, leur répression.

Dans ce but, j'ai interdit temporairement, par arrêtés du 24 octobre 2025 :

- l'utilisation d'artifices de divertissement, ainsi que la cession et le transport par des particuliers de pièces d'artifices, du mardi 28 octobre 2025 à 12h00 au dimanche 2 novembre 2025 à 08h00 ;
- la vente au détail des combustibles domestiques et des produits pétroliers ainsi que leur transport, du mardi 28 octobre 2025 à 12h00 au dimanche 2 novembre 2025 à 08h00.

En complément de ces deux arrêtés dont vous trouverez ci-joint un exemplaire, je vous transmets une fiche sur les précautions qui permettent de limiter les violences éventuelles grâce à une vigilance renforcée en amont de la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre 2025.

En outre, je vous invite également à prendre contact avec les bailleurs de votre commune afin de les sensibiliser sur les mesures de sécurité qui pourraient être prises à titre préventif.

Le commandant de brigade de gendarmerie ou le commissaire de police compétent sont à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information ou conseils utiles.

Pour le préfet
Le sous-préfet, directeur de cabinet



Thomas FOURGEOT

en communication à :

- Madame la secrétaire générale de la préfecture
- Monsieur le sous-préfet d'Argenteuil
- Monsieur le sous-préfet de Sarcelles
- Monsieur le directeur interdépartemental de la police nationale
- Monsieur le commandant de groupement de gendarmerie départementale
- Monsieur le directeur du service départemental d'incendie et de secours

* *
*



Précautions de sécurité

Nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre 2025

1. Domaine public

- fermeture des accès et issues des bâtiments publics ;
- vérification et maintien des éclairages publics le soir et la nuit ;
- présence assurée de nature à empêcher les tentatives d'effraction et d'intrusion ;
- enlèvement de tous les objets pouvant être utilisés comme projectiles sur la chaussée, dans les chantiers, les zones de travaux, ou à leurs abords (*barrières, cônes, matériaux divers, outils*) ;
- vérification de la fermeture effective des postes de transformation d'électricité et de tout autre site sensible (*locaux techniques, gaines techniques et canalisations : eau, gaz, électricité, téléphone*) ;
- dans les communes équipées d'un système de vidéo-protection : prolongation, le cas échéant, des horaires de surveillance des écrans.

2. Ordures ménagères

- rangement des conteneurs à ordures et fermeture des locaux à poubelles ;
- modification, le cas échéant, des horaires de ramassage des ordures pour que les poubelles ne soient pas sur la voie publique dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre 2025 ;
- coordination de la sortie des conteneurs à ordures et du passage des éboueurs afin d'éviter qu'ils restent dehors la nuit ;
- enlèvement des encombrants à l'extérieur et le cas échéant, modification des tournées d'enlèvement.

3. Véhicules

- enlèvement rapide de tous les véhicules « épaves et ventouses » dans les espaces publics et privés.

4. Chantiers

- demander aux responsables des chantiers de prendre les mesures de sécurité adaptées (clôture, gardiennage).

* *
*